



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE GRENOBLE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du dimanche 19 mars 2023

Dossier préparatoire

Partie 1

I - Rapport moral - bilan d'activités 2022

II - Compte-rendu de l'Assemblée générale du 27 mars 2022

III - Modifications statuts EPUdF (document de travail)

I - Rapport moral et bilan d'activités 2022

Nous pouvons tous être fiers et reconnaissants du bilan de cette année 2022 ...

Après les mois de turbulences liées au Covid, un cap a été passé avec l'intégration d'outils numériques de plus en plus performants. Il est maintenant possible de se rencontrer facilement en présentiel et/ou en distanciel, les cultes sont diffusés en direct via zoom, et enregistrés puis postés chaque semaine sur la chaîne YouTube de l'Eglise locale qui enregistre un taux de consultations exponentiel ...

La fréquentation des cultes est en augmentation sensible, avec beaucoup de nouveaux visages. Et puis, nous avons enfin ouvert au mois de janvier 2023 notre nouveau local situé en face du temple : Chez Téo est maintenant appelé à évoluer et vivre. C'est une priorité pour l'année à venir.

Parmi les motifs de préoccupation, il y a les difficultés à remobiliser les familles, une nécessaire amélioration à apporter à nos outils de communication et ... les finances. Malgré les efforts faits en matière d'économies, nos dépenses de fonctionnement sont à la hausse, notamment à cause de l'explosion des coûts de l'énergie, et ce alors que nous avons encore des investissements à réaliser dans certains bâtiments.

Car oui, les questions immobilières continuent à nous mobiliser sur plusieurs fronts.

- L'ancien presbytère de Fontaine est toujours à vendre et toujours convoité par les investisseurs sans que leurs projets successifs se concrétisent à ce jour. Il est actuellement habité par des réfugiés ukrainiens et sert encore de lieu de stockage commun à la brocante du Diaconat et au matériel des éclaireurs.
- Les parents de ces derniers se sont investis depuis un an avec l'Église et le Diaconat pour réaliser un local de remplacement sur le terrain du CUJD à Montbonnot que nous espérons pouvoir inaugurer en fin d'année 2023 ou au printemps 2024.
- Les discussions ont repris entre les Églises fondatrices du centre œcuménique Saint-Marc sur le devenir de l'édifice aujourd'hui dégradé et dont la réhabilitation s'annonce très coûteuse (1,6 M€). Le départ de Mgr de Kérimel et le délai qu'il a fallu pour le remplacer à la tête du Diocèse ont ralenti le processus de décision. Le nouvel évêque, Mgr Eychenne, s'implique dans le dossier et les échanges se sont accélérés ces dernières semaines. Une décision devra être arrêtée en paroisse avant l'été en assemblée générale extraordinaire et en lien avec les instances régionale et nationale de l'EPUdF.
- L'entretien des trois presbytères de la rue Dubarle, de Saint-Egrève et de Montbonnot mobilise également la commission immobilière, notamment en matière de performances énergétiques.

Notre Eglise est vivante, active. Nous avons la chance d'avoir une pastorale avec trois pasteur.e.s très unis et dynamiques et des paroissiens qui s'investissent dans la prédication, l'accompagnement des cultes, l'animation de groupes ou de commissions, le fonctionnement, l'intendance...

Nous sommes cependant conscients de nos limites, du risque de surmenage pour certains et nous suivons avec attention les réflexions menées au niveau de l'Église Nationale pour simplifier, revitaliser et moderniser l'institution. Nous poursuivons l'effort de notre côté, avec pour objectif de mieux répartir les tâches, de trouver la relève quand c'est nécessaire et de privilégier une gouvernance mieux partagée.

L'Esprit nous guide ... Notre Eglise reste ancrée dans le Christ qui est notre fondation...

Allevard en 2022

En 2022, le temple d'Allevard a repris ses activités culturelles. Dès janvier, les cultes ont pu reprendre comme d'habitude : un culte par mois d'octobre à mai et un culte hebdomadaire de juin à septembre. Grâce aux pasteurs et prédicateurs de Normandie, d'Alsace, de Nîmes ... ou de Grenoble, les habitués, vacanciers et curistes, ont pu écouter la Parole de Dieu chaque dimanche (entre 9 et 16 personnes en période hors saison et de 10 à 23 pendant la saison d'été).

A noter la présence de 35 personnes pour le culte de notre traditionnelle « Journée d'Allevard » en mai (journée de l'AG de l'association des Amis du Temple d'Allevard), la présence de 46 personnes pour le baptême d'un des « catéchumènes » en juillet (famille essentiellement catholique ou athée) et la veillée de Noël qui a encore réuni une cinquantaine de personnes.

Pour la Journée d'Allevard et la veillée de Noël et aussi permettre plus de distanciation dans cette période toujours difficile d'épidémies, les amis catholiques nous permettent d'utiliser leur salle paroissiale, plus grande que le temple. L'association leur verse une participation pour les frais (eau et électricité).

L'association des Amis du Temple d'Allevard (37 inscrits) a vu son bureau renouvelé en mai et espère pouvoir réactiver ses actions culturelles :

- Toujours pas de rencontre œcuménique de la semaine de l'unité, (mais une rencontre est prévue en 2023)
- Ouverture du temple pour les Journées du Patrimoine en septembre, avec une exposition sur l'histoire du temple d'Allevard dans la grande histoire du Protestantisme (8 visiteurs le samedi et plus de 20 le dimanche)

Sans oublier le souci de l'entretien du temple, du presbytère et du petit jardin ...

La catéchèse a continué avec 5 enfants en Éveil biblique et 4 adolescents en « pseudo-catéchisme » (réflexions sur la Bible, Dieu, Jésus et son enseignement, les sacrements ... ce qui a amené l'aîné des enfants à demander le baptême en juillet).

Les séances ont toujours lieu un mercredi après-midi sur deux hors vacances scolaires, que l'on adapte en fonction des disponibilités des uns et des autres. Le programme de l'année (les patriarches dans le Premier Testament et les grands moments de la vie de Jésus dans le Nouveau Testament) s'est terminé en juin par un après-midi plus festif autour de jeux sur le programme de l'année et d'un bon goûter préparé par les mamans qui participent pleinement à l'enseignement et à la réussite de ces séances. Merci à elles.

En septembre nous avons repris le programme avec l'Éveil biblique (Joseph et Moïse) et commencé une session sur l'histoire de l'Église avec les plus grands.

1. Activité du Conseil presbytéral

Le conseil a tenu 12 réunions en 2022. Comme chaque année, le Bureau s'est réuni au rythme moyen de deux fois par mois, pour préparer les réunions du Conseil, traiter les questions urgentes et prendre les décisions relatives au simple fonctionnement.

En 2022, les principaux points abordés par le Conseil ont été :

- La poursuite des réflexions sur le renouvellement des missions de l'Église et la diversification des ministères - pour alimenter les débats menés en rencontres synodales sur le sujet.
- La poursuite de la modernisation de nos outils de communication (création d'une InfoLettre toujours en cours de rodage, montée en puissance de la chaîne YouTube,

diffusion systématique des cultes en visio en plus du présentiel, préparation de la bascule sur le nouveau site internet EPUdF).

- La réalisation des travaux d'aménagement du local Chez Téo, « bistrot spi » inauguré en janvier 2023. Le gros investissement en argent et en temps nécessaire à l'aboutissement de ce projet mûri depuis plusieurs années a bénéficié du soutien notable de l'Église nationale et de l'association FLAM. Il a été conçu pour permettre à notre Église locale de se renouveler en tant qu'Église de Témoins.
- Le maintien d'un lien étroit avec le Diaconat protestant et la poursuite du dialogue avec les EEUdF.

A noter :

- Le Conseil presbytéral a souhaité honorer les engagements financiers pris au titre de la contribution régionale en dépit d'une diminution sensible des dons et offrandes et de la hausse des dépenses de fonctionnement liée à la conjoncture (fluides en particulier).
- Le long délai de vacance entre le départ de Mgr Guy de Kérimel et son remplacement à la tête du diocèse Grenoble-Vienne par Mgr Jean-Marc Eychenne a interrompu le dialogue entrepris sur l'implication future de l'Église locale dans le Centre œcuménique Saint-Marc, dont la fragilisation nécessite des investissements hors de portée de nos moyens. La discussion a repris au mois de janvier 2023.
- Les difficultés à vendre l'ancien presbytère de Fontaine continuent encore à ce jour à ralentir et compliquer les réorientations souhaitées en matière d'immobilier.
- Avec l'expression de sa gratitude pour son ministère à Grenoble, le Conseil presbytéral a soutenu la demande de temps sabbatique de 4 mois faite par Hervé Gantz auprès du conseil régional CAR en application de la Constitution de l'Église (§ 15 § 15 a). *Se référer à la contribution qui suit.*
- Le conseil presbytéral devra consacrer en 2023 le temps nécessaire au discernement d'une nouvelle équipe pour 2024, année électorale ...

2. Quelques statistiques

Au 31 décembre 2022, le nombre de familles recensé était de 985 (2312 personnes) et le nombre des adhérent(e)s à l'association culturelle était de 382 : pas d'évolution notable par rapport aux années précédente. Le nombre de mariages est resté stable (4), tandis que celui des baptêmes (11), présentations (3) et services funèbres (30) a légèrement augmenté. La fréquentation des groupes de catéchèse, du groupe de jeunes et du groupe JEEP poursuit une décrue régulière, amorcée il y a une quinzaine d'années.

La plupart des groupes avaient repris leur activité en 2022, avec des effectifs quasi-identiques à ce qu'ils étaient avant la crise du Covid : groupes de quartier, Amis de l'orgue, Racines Huguenotes, Études bibliques, Évangile et Liberté, prière téléphonique du mardi, Au Risque de la Bible, conteuses, chorale, Amis du temple d'Allevard...

Deux motifs d'encouragement :

- La fréquentation des cultes, qui est en hausse continue, avec une tendance au rajeunissement et à l'apparition de nouveaux visages.

- La très forte augmentation de la consultation de la chaîne YouTube sur laquelle les cultes sont dorénavant postés chaque semaine : 2000 vues en 2020, 6000 vues en 2021 et 20 000 vues en 2022

Globalement, la courbe démographique reste malgré tout vieillissante et la cible en matière de dons et offrandes est en deçà des prévisions. Ces données questionnent sur l'avenir de l'Église Locale et tendent globalement à valider l'espérance portée par le projet de « Chez Téo »...

3. Regards de l'équipe pastorale sur l'année écoulée.

Echos du ministère de Marianne Dubois

L'année 2022 a été pour moi une grande étape. Le 4 septembre, ma reconnaissance de ministère a été célébrée au CUJD dans une ambiance joyeuse sous le signe de la diversité. Moment fort et émouvant, rempli d'Esprit Saint. Je tiens ici à vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre bienveillance et votre soutien.

En septembre 2022 le groupe de partage biblique du Grésivaudan a pris un nouveau tournant. Après deux ans où j'ai géré seule l'animation des rencontres, nous avons décidé de nous ouvrir à une nouvelle dynamique. Chaque membre qui le souhaite a l'occasion de préparer et d'animer la séance avec moi. L'objectif est double : permettre une formation à la lecture de la Bible et à l'animation d'une séance - et éviter qu'une seule personne porte l'ensemble du groupe. Nous devenons ainsi tous acteurs de ces temps de partage. Ces moments de préparation sont pour moi une grande source de joie et je remercie tous ceux qui ont accepté de relever le défi. Le groupe est stable, nous sommes une bonne dizaine à nous réunir toutes les 6 semaines le mercredi au CUJD et une fois par an au temple d'Alleverd.

Les relations avec les EEUdF continuent de se tisser. Notre rapprochement a été particulièrement visible lors de la fête de Noël le 11 décembre où toutes les branches des éclaireurs étaient présentes - une grande première. Une cinquantaine de louveteaux et d'éclaireurs se sont mélangés au Club Bible et au KT pour co-construire un culte sur le thème « Noël, quelle bonne nouvelle pour nous aujourd'hui ? ». Ce fut une très belle journée dont nous sommes tous sortis heureux. Afin de renforcer ce lien naissant, le bureau du CP a réaffirmé sa volonté de faire des relations Église/ EEUdF une priorité de mon ministère.

Le conseil interreligieux a dû faire face à un imprévu majeur. La mairie de Grenoble, qui finance et imprime notre calendrier, nous a annoncé en novembre sa volonté d'arrêter le financement et la distribution du calendrier. Nous avons rencontré la cheffe de cabinet du maire qui nous a dit qu'à tous les niveaux (mise en page, relecture, impression, distribution) les employés de la mairie refusaient d'être en lien avec ce calendrier religieux au nom de la laïcité. Après de rudes négociations, et une censure énorme de nos textes, nous avons réussi à faire imprimer pour la dernière fois notre calendrier. C'est une page de 10 ans qui se tourne.

Cette année a été marquée par la célébration de nombreux baptêmes et confirmations (six en tout) de jeunes adultes fraîchement arrivés dans la paroisse, notamment grâce à la diffusion de nos cultes sur notre chaîne YouTube. Les temps de préparation furent pour moi source de joie et de bénédiction.

Entourée d'Elisabeth Omnes, je continue d'animer le groupe de KT qui s'est fortement renouvelé cette année. Les cinq adolescents sont réguliers et une dynamique de groupe s'est créée. Les « mini cultes » se poursuivent, l'occasion pour les parents et les enfants d'avoir un temps spirituel adapté à leur besoin.

Le projet Chez Téo m'a pris, comme à l'ensemble de la pastorale, beaucoup de temps. Toujours engagée dans le groupe d'animation et le comité de pilotage, je suis également entrée dans le groupe communication. Avec Oriane Audeoud nous avons passé plusieurs mois dans la réflexion et la création d'un site internet, une page Face Book et Instagram. Choisir des mots adaptés à notre monde moderne n'a rien évident et fut un gros travail ! Travail qui, j'en suis convaincue, en valait la peine.

Au niveau régional, je continue d'accompagner et de soutenir Magalie dans son ministère d'évangélisation régional.

En parallèle j'ai été invitée à faire partie de la pastorale missionnaire qui regroupe des ministres et laïcs de la France entière qui mettent en œuvre des projets d'évangélisation innovants, dont Chez Téo fait partie. Ces rencontres sont très riches car elles me permettent de voir ce qui se passe ailleurs, de partager sur ce qui fonctionne ou non dans nos différents projets, d'échanger sur nos joies et nos doutes. C'est l'occasion de faire connaître Chez Téo au-delà de la région grenobloise et, qui sait, de donner des idées à d'autres.

Vision-bilan de son ministère pastoral pour l'AG 2023, par Hervé Gantz

1 - Trois enjeux décisifs à long terme

La vision de mon ministère a été profondément renouvelée par ma participation à la Coordination Nationale Évangélisation-Formation depuis six ans déjà. Je me rappelle avoir longuement hésité avant de répondre favorablement à l'appel qui m'avait été fait pour la rejoindre. Un engagement de plus, des déplacements à Paris, une charge de travail supplémentaire difficilement quantifiable... Aujourd'hui je pense que c'est sans doute la meilleure décision que j'ai pu prendre dans le cadre de mon ministère. C'est un lieu de ressourcement spirituel, de partage de vision de l'Église, de partage de ressources, dont l'Église Protestante Unie de Grenoble et le Consistoire du Dauphiné sont au bénéfice. Au fil des rencontres j'ai acquis la conviction profonde que l'Église Protestante Unie de France et les Églises Locales qui la constituent doivent changer de « logiciel ». Sortir d'une identité « d'Église Club » où l'on se connaît, où l'on a plaisir à se rencontrer et à vivre de beaux temps de spiritualité pour passer à une identité « d'Église de Témoins » qui prend le risque de l'ouverture, de la rencontre du témoignage . Je pose le mot « risque » car une telle attitude est déstabilisante. Elle appelle à des changements de fond et de forme. Mais tel est l'appel de l'Évangile à se convertir sans cesse. Et l'appel de notre identité protestante à se réformer sans cesse « Ecclesia reformata semper reformanda ».

« Chez Téo », une nouvelle manière d'être Église de Témoins

Mon implication forte dans cette nouvelle manière d'être Église qu'est l'espace Chez Téo est le premier fruit de ma participation à la Coordination nationale et du cheminement spirituel qu'il a opéré en moi. Être chrétien c'est être disponible au souffle de l'Esprit-Saint, se laisser guider sans tout maîtriser. Quand on relit les Actes des apôtres c'est bien ce qui est mis en lumière. L'Esprit souffle dans tous les sens de manière désordonnée et l'Évangile est annoncé et souvent reçu ! Je discerne la disponibilité communautaire à l'Esprit que nous avons eu pour mener jusqu'à son terme le projet d'ouverture de ce nouveau lieu d'Église. Malgré les obstacles, les tensions, au bénéfice de grâces comme ce legs reçu au juste moment, nous donnant le signe visible que nous étions dans un temps de kairos favorable. L'aventure ne fait que commencer mais je me réjouis que ce lieu réunisse les critères décisifs pour une « évangélisation par la rencontre » : la beauté du lieu, des horaires variés, une proposition d'activités de bonne qualité, une communication bien anticipée.

D'une gouvernance verticale vers une gouvernance participative

Le deuxième fruit pour l'Église Protestante Unie de Grenoble de mon implication dans la Coordination Nationale est mon souci de participer à la salubre transformation du mode de gouvernance de notre Église. Lors du dernier Synode Régional de Vogué, en octobre dernier, le pasteur Régis Joly a remarquablement montré que le mode de gouvernance actuel de l'Église Protestante Unie de France (et de fait des Églises locales la constituant) avait été imposé par la République Française : un pasteur, un clocher (sur le modèle catholique) et une organisation pyramidale sur le modèle associatif. Or le protestantisme a eu l'intuition dès son origine (le sacerdoce universel) que l'Église était l'affaire de tous. Je me réjouis que lors de notre Assemblée Générale nous puissions échanger ensemble sur la manière de favoriser une gouvernance plus horizontale, plus participative.

Comment « faire œcuménisme » sur l'agglomération Grenobloise

Un troisième enjeu important a mobilisé ma réflexion et mon discernement au cours de cette dernière année : la manière de faire œcuménisme à Grenoble. Dans cette perspective, le Centre Saint-Marc a occupé une place importante jusqu'à maintenant. Mais il risque de coûter cher à l'Église dans les années à venir du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et des travaux à mener. Je me réjouis que les différentes visions aient pu être partagées à l'occasion de deux débats d'Église et qu'un groupe de travail représentatif de toutes ces visions ait pu formuler une demande précise de garanties d'utilisation du lieu quelle que soit la décision prise. La venue d'un nouvel Évêque, Monseigneur Jean-Marc Eychenne, a retardé un tant soit peu le processus.

Je ne peux pas parler d'œcuménisme sans évoquer le décès de Martine Deschamps déléguée à l'œcuménisme par le diocèse pendant de longues années. J'ai une pensée avec vous pour sa famille, et pour ses frères et sœurs de l'Église catholique touchés par sa mort

2 - Des sujets de joie et de reconnaissance et des points d'attention

Les sujets de joie sont nombreux. J'en partage quelques-uns :

- Une bonne participation à la formation au témoignage que j'annonçais lors de notre dernière assemblée générale. Il faudra sans doute renouveler cette formation au cours de l'année en appelant de nouvelles personnes à la suivre,
- La prise en charge régulière de cultes par de nouveaux prédicateurs.trices : Pauline Trotereau, Sylviane Spindler, Guylaine Omnes, Sophie Robert, Yves Freychet, Sandra Forcet, Philippe Sautter... et la fidélité des anciens,
- Le camp Bible et Sport dans le Vercors à l'automne - vrai temps de retraite pour les jeunes qui y ont participé,
- La bonne dynamique du groupe JEEP : espace de vie et de rencontres pour les « Jeunes étudiants et professionnels de notre Église,
- La bonne entente de la pastorale, du bureau et du conseil presbytéral,
- La diffusion en direct des cultes et leur mise à disposition sur la chaîne YouTube de l'Église « EPUdF Grenoble »,
- L'arrivée de nouvelles personnes dans notre Église, avec le défi de les accueillir

Des points d'attention :

- **Le Groupe des jeunes** (lycéens). Le potentiel était peu élevé cette année. Une petite dizaine de candidats **et** seulement quatre présents lors de chaque réunion. Il y aura sûrement un pic de présence plus important au camp de ski régional. La demande de ceux qui viennent est un rythme d'une réunion par mois à l'avenir. Il faudra intégrer

cette demande dans le prochain calendrier. Bonne nouvelle : trois de ces jeunes lycéens demanderont le baptême ou seront baptisés lors du culte de Pentecôte.

- **Le lien entre l'Association Cultuelle et le Diaconat Protestant.** Les deux associations sont appelées à faire Église ensemble. L'expérience montre que ce n'est pas toujours facile. C'est comme dans un mariage - chacun doit y mettre du sien et il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier.
- **La charge de travail importante du bureau.** L'importance des projets à mener et à suivre et notamment des projets immobiliers (Chez Téo, Centre Saint-Marc, construction d'un hangar pour le scoutisme à Montbonnot, rénovation du temple, vente de Fontaine, entretien du CUJD...) entraîne une charge de travail importante. J'espère que la mise en place d'une gouvernance plus participative et l'appui de nouvelles ressources humaines permettra que cette charge de travail soit atténuée et mieux répartie.

3 - Un temps de pause en 2023 dans mon ministère

Après 27 ans et 10 mois de ministère pastoral au sein de l'Église Réformée de France puis de l'Église Protestante Unie de France, je vais prendre un temps sabbatique de quatre mois et demi du 15 mai au 1er octobre. Ce temps selon la Discipline de notre Église est « un temps de retrait des charges ministérielles, pour se ressourcer spirituellement et théologiquement en vue d'un service renouvelé. » Ce temps m'a été accordé après avis favorable du Conseil Régional, du Consistoire du Dauphiné et du Conseil Presbytéral. J'en suis très reconnaissant.

4 - Réjouissez-vous dans le Seigneur Phil 3/1

A plusieurs reprises, dans mes propos, j'ai utilisé la formule « je me réjouis ». C'était à dessein. Je veux entendre avec vous que l'Évangile nous incite à nous réjouir de ce qui nous est accordé de juste et de bon dans nos vies et dans la vie de notre Église. Si nous savons bien regarder les occasions de nous réjouir sont nombreuses.

Echos du ministère de Marie-Pierre Van den Bossche

Lorsque des personnes me demandent en quoi consiste mon métier de pasteur et si je travaille beaucoup, sous-entendant que je n'ai pas grand-chose à faire, j'ai du mal à expliquer pourquoi cela m'occupe un temps plein et demi, parfois même deux, plutôt qu'un. Lorsque je tente de faire le bilan de mon année de ministère en 2022, j'avoue que j'ai des difficultés à y voir clair. J'y vois beaucoup de travail, beaucoup d'efforts et parfois même de l'hyperactivité.

Pourquoi ? Parce que le cœur du métier qui consiste à prêcher, administrer les sacrements, accompagner les personnes, couples et familles, enseigner, ne constitue pas, ou plus, l'essentiel du temps consacré par un pasteur. A vrai dire, pour bon nombre de ces missions, le pasteur trouve des laïcs prêts à le remplacer.

Mais pour ce qui concerne l'institutionnel interne (depuis le local jusqu'au national), l'institutionnel externe (œcuménique, intraprotestant, interreligieux, politique), le lien entre les divers groupes paroissiaux, la mise en acte du projet de vie, la conduite de projets, le discernement, l'appel et le management de personnes bénévoles, et tout le travail administratif qui en découle, le pasteur, et à Grenoble, l'équipe pastorale s'avère souvent irremplaçable.

Pourquoi ? Parce que, d'une part, avec le CP, il garde dans la visée le chemin de vie (Texte d'Envoi et d'Orientation de 2016) qui a été élaboré et, d'autre part, il a, a priori, du temps pour cela, contrairement à bon nombre d'actifs engagés dans l'Église.

Ainsi, les missions que je viens de décrire ont tendance à devenir le cœur du ministère pastoral, tandis que la prédication, l'administration de sacrements, l'enseignement et l'accompagnement, deviennent seconds.

Alors, nous pourrions nous interroger ? Le pasteur est-il encore à sa place lorsqu'il mène un projet, lorsqu'il participe à une réunion institutionnelle ou qu'il manage une équipe de bénévoles ? Dans un premier temps, je dirais non, car ce n'est pas pour cela qu'il a été formé, qu'il risque de se dessécher et peut-être même d'abuser de son pouvoir. Et puis finalement, je dirais oui, car le pasteur est d'abord et avant tout un herméneute, un professionnel de l'interprétation, pour que le Verbe prenne chair dans nos vies, dans notre quotidien parfois le plus trivial. Mais, pour que cela produise réellement du fruit, il faut qu'il y ait continuellement débat, conflit d'interprétations. C'est la chose merveilleuse que je puis vivre à Grenoble, au sein de l'équipe pastorale très diverse, d'un conseil presbytéral très engagé, et de divers groupes dans lesquels je suis invitée à exercer ma responsabilité.

« Le plus court chemin de soi à soi passe par autrui » écrit Paul Ricoeur. Et pourtant, la concertation, le débat, le conflit d'interprétation, prennent du temps et rendent parfois le chemin bien tortueux. Le projet « Chez Téo » qui a monopolisé beaucoup de mon temps, de notre temps, dans cette année 2022 est significatif de ce temps long que nous avons vécu, entre l'achat du local, la définition du projet et sa mise en œuvre. Il a engendré des joies et des frustrations, il a divisé autant qu'uni, il a suscité des inquiétudes tout en maintenant le cap de la confiance. Je regrette que certains d'entre nous n'aient pas réussi, ou se soient sentis exclus, de cette route commune à tracer ensemble. Mais, en Eglise, n'y en a pas d'autre. Car c'est ensemble que nous devons cheminer, ensemble que nous devons annoncer l'Évangile sachant que le plus court chemin vers le cœur de notre vocation d'Église passe par autrui, c'est à dire par notre conversion, passe par le souffle du Tout-Autre, passe par Théo.

Pour conclure, je dirais que l'exercice 2022 a frisé l'hyperactivité au risque de l'épuisement. Je fais le vœu que 2023 soit celui de la prise de distance, d'une plus grande place pour le repos, pour le ressourcement spirituel et le recentrement sur le cœur du ministère, qui est celui de tout chrétien : l'Amour.

II - ASSEMBLEE GENERALE EPUdG du 27 mars 2022

Compte rendu approuvé par le CP en date du 7 juin 2022

1/ Méditation Marie-Pierre Van den Bossche

*Matthieu 7.24-27
Actes 6.1-7*

Qu'en est-il de nos bâtiments ? Est-ce qu'il y a encore un sens à les habiter, les investir, les entretenir, les réhabiliter ?

L'accueil est la première fonction d'un bâtiment. Et c'est bien l'accueil qui est l'enjeu de l'Église naissante à Jérusalem. Celle-ci doit faire face à une crise de croissance. Les nouveaux arrivants sont insatisfaits de l'accueil qui leur est fait. L'entraide existante peut-elle être étendue aux veuves grecques sans mettre en danger les ressources matérielles et humaines de la communauté ? Les apôtres, garants de l'unité, consultent toute l'assemblée pour élire des servants de tables « remplis d'Esprit et de sagesse » parmi les juifs grecs, peut-être plus aptes à connaître les besoins de leurs congénères et à leur apporter une réponse adaptée.

Écoute des besoins, adaptation, délégation de pouvoir, c'est ce que le conseil presbytéral cherche à mettre en place pour un accueil plus large et une responsabilité partagée. Si une communauté ne parvient pas à accueillir ceux qui ne lui ressemblent pas, alors il est probable qu'elle va décroître... le vent soufflera, la pluie tombera... et la maison s'écroulera.

A la suite du Christ, des apôtres, et de la succession des témoins, fondons notre maison sur le roc de l'accueil, de la non puissance, de la confiance, de la communion en Christ.

2/ Élection du bureau de l'assemblée générale

Modératrice : Laurence Largillier
Secrétaire : Sylviane Spindler
Questeurs : Sophie Dautheville-Guibal, Hilaire Ihou-Mouko, Jacques Istas , Sandra Perrier

Nombre de présents : 97
Nombre de représentés : 68
Soit 165 votants (majorité 83)

Lecture de la Profession de Foi de l'EPUDF

3/ Approbation du compte rendu de l'AG du 20 mars 2021

Vote : 165 pour (unanimité)

4/ Rapport moral et d'orientation (Esther Bosshardt, présidente du CP)

Après avoir remercié la communauté pour l'accueil qui lui a été fait depuis son élection à la tête du conseil presbytéral en mars dernier, la présidente présente les grandes lignes du rapport moral et d'orientation qui figure dans le dossier préparatoire.

Du fait des aléas durables de la crise sanitaire (COVID) et du renouvellement d'une part substantielle de ses équipes de gouvernement et de gestion, 2021 peut être considérée comme une année de transition pour notre Église.

Les principaux sujets traités par le conseil presbytéral ont été :

- La réflexion sur l'adaptation de l'organisation de l'Église locale en lien avec le cahier des charges des pasteurs,
- La contribution au sujet synodal sur le renouvellement des missions de l'Église et la diversification des ministères,
- Une meilleure utilisation des outils numériques pour la communication (alimentation de la chaîne YouTube, notamment) et la diffusion des cultes en visio de façon permanente, en plus du présentiel,
- Le renforcement du dialogue avec les EEUdF,
- Le rapprochement avec le Diaconat.

Deux autres sujets sont évidemment toujours au cœur de ses réflexions et préoccupations :

Le patrimoine immobilier, qui permet à l'Église d'accomplir sa mission d'annonce de l'évangile et d'accueillir ses pasteurs. Le dossier de l'assemblée générale fait un point complet sur la situation actuelle et les projets en cours (*voir éléments du débat mené sur le sujet en 2^{ème} partie de l'AG*).

Les incertitudes sur les ressources de l'Église, avec des bonnes nouvelles survenues ces dernières années sous la forme de trois legs successifs et de subventions substantielles pour certains projets (FLAM, Alouettes...), mais avec aussi des difficultés - dont la vente sans cesse repoussée de Fontaine, des recettes en baisse et des charges en hausse (*voir ci-dessous le compte rendu de la partie budgétaire de l'AG*.)

Accueillir, Témoigner et Édifier : le Texte d'envoi et d'orientation (TEO) - qui a été validé en Assemblée Générale en 2017 - est plus que jamais d'actualité.

La présidente termine son propos introductif en saluant le travail de tous les bénévoles qui soutiennent cette Église et qui font vivre l'Évangile au quotidien. Et en remerciant très chaleureusement nos pasteurs ... c'est une grande chance de bénéficier d'une pastorale solide et unie.

5/ Présentation du schéma relative à la nouvelle gouvernance de l'Église locale (Hervé Gantz)

L'objectif du CP élu l'année dernière est d'encourager le décroisement entre les différents groupes impliqués dans la vie de l'Église, de favoriser un mode d'action collective moins dépendant du bureau et du CP et de dynamiser l'ensemble complexe que représente notre Église. La nouvelle organisation est en rodage.

Attention : le schéma est une chose mais nous sommes tous acteurs du projet d'Église !

6/ Point de situation sur le patrimoine immobilier de l'EPUDG

Le Conseil presbytéral a souhaité proposer à l'assemblée générale un état des lieux de l'ensemble immobilier local et quelques perspectives face aux choix qui se présentent à plus ou moins long terme (*voir dossier*).

Philippe Sautter présente en ouverture les principales composantes de ce patrimoine aujourd'hui très conséquent à Grenoble.

Il rappelle également que pour des raisons budgétaires mais aussi de priorités propres à chaque époque, des choix doivent être faits par les générations qui se succèdent, des moyens doivent être dégagés pour financer les nouveaux projets, des biens doivent être abandonnés quand ils ne sont plus adaptés ou trop coûteux à entretenir.

On le sait, la pierre ne doit pas être sacralisée, la charge doit être allégée quand le moment est venu, mais dans les faits le détachement est souvent vécu comme difficile et même douloureux pour certains.

DEBAT SUR L'IMMOBILIER :

- **Plusieurs interventions sur la question de Saint-Marc, surtout pour souligner l'importance symbolique du lieu et les conséquences potentiellement dommageables d'un désengagement.**

Réponse : les échanges de ce jour sont contraints par le peu de temps imparti. La question des modalités du maintien de notre présence en tant que copropriétaires dans le centre Saint-Marc est sensible et complexe. Il s'agit à la fois de faire vivre nos convictions et engagements œcuméniques et de regarder avec lucidité les limites de nos capacités financières. Les arguments des uns et des autres sont entendus, avec une conclusion partagée : le choix ne pourra pas se faire dans une seule logique économique, même s'il est impossible de s'en abstraire.

Il nous faut construire rapidement la réponse attendue par nos amis et partenaires catholiques, dont on rappelle qu'elle doit être concertée entre l'Église locale et le Conseil régional (le site étant propriété de l'Union nationale EPUdF).

Le CP propose d'engager un processus de discernement communautaire, avec deux échéances à court et moyen termes :

- Un débat au mois de mai ou juin pour discuter des différentes hypothèses en présence (voir dossier),
- Une assemblée générale extraordinaire au mois de septembre (journée d'Église à Montbonnot) pour formaliser une décision.
- **Le projet de bistrot spi « Chez Téo » : quels coûts, quelle méthode, quelles échéances ?**

Réponse : face à l'explosion des coûts des matériaux ces derniers mois, le CP a dû revoir à la hausse la somme allouée au projet (247 000 €) et à la baisse certains éléments du projet. Les travaux sont sur le point de commencer. A ce jour, il est toujours prévu de les effectuer en une seule tranche et ils correspondent dans leur globalité au programme défini par le comité de pilotage (copil). Le local pourrait être terminé à la fin du mois de septembre si des paroissiens sont disponibles pour assurer des finitions durant l'été (travaux de peinture). Un grand merci à Marc Bessière qui assure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

- **La construction d'un hangar de stockage au CUJD : quelles perspectives ? Quelles contributions respectives des différentes parties prenantes ?**

Réponse : la décision a été prise par les trois partenaires (EPUdG, EEUdF et diaconat) de suspendre le projet pour deux raisons. D'abord parce que le presbytère de Fontaine n'est toujours pas vendu : jusqu'à nouvel ordre, les EEUdF et le Diaconat peuvent donc encore y entreposer leur matériel de camp et les stocks de la brocante. Ensuite parce que les coûts prévisionnels ont (largement) dépassé les capacités de financement des instances engagées dans le projet en dépit de la forte subvention (40 000 €) obtenue à la suite de la liquidation des biens de l'association Les Alouettes (Mens). Le permis de construire est encore valable 4 ans, ce qui laisse le temps de redimensionner le projet et éventuellement de lui donner un supplément de sens en privilégiant une co-construction, avec participation active des futurs usagers. Au sujet de la contribution du Diaconat qui peut être considérée comme insuffisante au regard de ses moyens actuels (legs), le président de l'association rappelle que le montant de 15 000 € correspond à 10 années du produit de la vente de la brocante, ce qui paraît justement proportionné.

- **Idées diverses**

- Faire un « jardin biblique » à Montbonnot, comme lieu de méditation et support d'animation.
- Contacter le Département de l'Isère qui peut être intéressé par l'aménagement en maison des aidants du presbytère de Fontaine.

7/ Deux questions d'ordre général

- **Quelle explication sur la demande faite par le conseil presbytéral au conseil régional de supprimer le 4^{ème} poste pastoral officiellement affecté à Grenoble, en plus des 3 postes pourvus ?**

Réponse : il est bien fait référence à la démarche dans le dossier de cette assemblée générale 2022. Il s'agit en réalité de la régularisation d'une situation de fait qui aurait dû être effectuée depuis plusieurs années. A l'appui de cette décision, il est rappelé que, concrètement, la paroisse n'a pas les moyens d'accueillir un 4^{ème} pasteur (en particulier en termes de logement) et que les ressources humaines sont trop faibles au niveau national pour permettre d'envisager la constitution d'une équipe de 4 pasteurs à Grenoble.

- **Pourquoi la non prise en compte des abstentions dans le décompte des votes, alors que l'abstention est une forme d'expression qui est porteuse de sens ?**

Réponse : l'argument a du poids, mais en l'occurrence il s'agit d'une règle adoptée par l'EPUdF, qui n'est pas négociable et s'impose dans l'ensemble de ses instances.

8/ Rapport financier 2021

Principales conclusions relatives à l'exercice budgétaire pour 2021 :

- Le déficit avant produits et charges exceptionnels est supérieur aux prévisions mais le résultat est positif en raison de l'importance des recettes exceptionnelles (legs, subventions). Les legs compensent la baisse des dons et offrandes mais ne doivent pas cacher le déséquilibre structurel entre les charges de fonctionnement et les produits ordinaires.
- La contribution régionale a été versée intégralement et l'Église de Grenoble continue à faire de la solidarité au niveau régional.
- Les produits exceptionnels reçus d'avance (FLAM) sont un encouragement à réaliser notre projet immobilier du moment : « Chez Téo ».
- **Vote du quitus au trésorier : pour 138, contre 5**
- **Vote sur l'affectation du résultat de 39 964,84 € à la réserve du fonds associatif : pour 136, contre 1**

9/ Présentation du budget prévisionnel 2022

Les incertitudes qui ont jalonné l'année 2021 (attente sans cesse repoussée de la vente de Fontaine, explosion des devis concernant chez Téo et le hangar du CUJD, dossiers de subventions en cours) ont rendu l'ingénierie financière particulièrement acrobatique et les données chiffrées sont un peu difficiles à lire pour les non-initiés (...). Le trésorier répond à quelques demandes d'éclaircissement avant le vote.

Trois grands sujets à suivre en particulier en 2022 :

- Les projets en cours sont le reflet de notre volonté d'être une Église de témoins, mais des priorités doivent être définies pour les mener à bien.
 - Nous comptons sur l'appel immobilier pour augmenter les produits ordinaires.
 - Les charges tiennent compte de l'évolution importante du prix de l'énergie et nous espérons que l'augmentation de + 30% sera suffisante.
 - Le synode régional a voté une légère augmentation de la contribution régionale et la décision du conseil presbytéral de passer de 4 à 3 postes n'aura une incidence partielle sur cette contribution qu'à partir de 2023.
- **Vote sur le BP 2022 : pour 117, contre 3.**

Fin de l'assemblée générale

III - MODIFICATIONS des STATUTS de l'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE GRENOBLE

soumises à l'Assemblée Générale du 19 mars 2023

(Les modifications sont indiquées en caractères gras)

Texte actuel	Nouveau texte
--------------	---------------

<p>Préambule</p> <p>En conformité avec le Préambule de sa Constitution, et en confessant la foi de l'Eglise universelle : « Jésus-Christ est le Seigneur », l'Église protestante unie de France - communion luthérienne et réformée se reconnaît comme l'un des visages de l'unique Église du Christ et participe à la mission d'annoncer l'Évangile au monde en paroles et en actes.</p> <p>.....</p>	<p>Préambule</p> <p>L'association culturelle s'approprie la Déclaration de foi de l'Église protestante unie de France approuvée par le synode national en 2017 :</p> <hr/> <p>En Jésus de Nazareth, Dieu révèle son amour pour l'humanité et le monde.</p> <p>L'Église protestante unie de France le proclame avec les autres Églises chrétiennes. Sur la lancée de la Réforme, elle annonce cette bonne nouvelle : Dieu accueille chaque être humain tel qu'il est, sans aucun mérite de sa part. Dans cet Évangile de grâce, au cœur de la Bible, se manifeste l'Esprit de Dieu. Il permet à l'Église d'être à l'écoute des textes bibliques et de se laisser conduire par eux au quotidien.</p> <p>Dieu nous a créés, nous invitant à vivre en confiance avec lui. Nous trahissons pourtant cette confiance, et nous voilà confrontés à un monde marqué par le mal et le malheur. Mais une brèche s'est ouverte avec Jésus, reconnu comme le Christ annoncé par les prophètes : le règne de Dieu est déjà à l'œuvre parmi nous. Nous croyons qu'en Jésus, le Christ crucifié et ressuscité, Dieu a pris sur lui le mal.</p> <p>Père de bonté et de compassion, il habite notre fragilité et brise ainsi la puissance de la mort. Il fait toutes choses nouvelles !</p> <p>Par son Fils Jésus, nous devenons ses enfants. Il nous relève sans cesse : de la peur à la confiance, de la résignation à la résistance, du désespoir à l'espérance.</p> <p>L'Esprit saint nous rend libres et responsables par la promesse d'une vie plus forte que la mort. Il nous encourage à témoigner de l'amour de Dieu, en paroles et en actes.</p> <p>Dieu se soucie de toutes ses créatures. Il nous</p>
--	---

	<p>appelle, avec d'autres artisans de justice et de paix, à entendre les détreesses et à combattre les fléaux de toutes sortes : inquiétudes existentielles, ruptures sociales, haine de l'autre, discriminations, persécutions, violences, surexploitation de la planète, refus de toute limite.</p> <p>Dans les dons qu'elle reçoit de Dieu, l'Eglise puise les ressources lui permettant de vivre et d'accomplir avec joie son service : proclamation de la Parole, célébration du baptême et de la cène, ainsi que prière, lecture de la Bible, vie communautaire et solidarité avec les plus fragiles.</p> <p>L'Eglise protestante unie de France se comprend comme l'un des visages de l'Eglise universelle. Elle atteste que la vérité dont elle vit la dépasse toujours.</p> <p>A celui qui est amour au-delà de tout ce que nous pouvons exprimer et imaginer, disons notre reconnaissance.</p> <p>« Célébrez Dieu, car il est bon et sa fidélité dure pour toujours. » (Psaume 118,1)</p>
	<p>En conformité avec le Préambule de sa Constitution, et en confessant la foi de l'Eglise universelle : « Jésus-Christ est le Seigneur », l'Eglise protestante unie de France - communion luthérienne et réformée se reconnaît comme l'un des visages de l'unique Eglise du Christ et participe à la mission d'annoncer l'Evangile au monde en paroles et en actes.</p> <p>.....</p>

<p>Article 1 : Objet</p> <p>.....</p> <p>Sa circonscription comprend les six cantons de Grenoble et les cantons de Meylan, Saint-Martin d'Herès Nord et Sud, Eybens, Echirolles Est et Ouest, Fontaine-Seyssinet, Fontaine-Sassenage, Saint- Egreve, Saint-Ismier, Domene, Vizille, Vif, Villard-de-Lans, Le Touvet, Goncelin, Allevard, Bourg d'Oisans.</p> <p>.....</p> <p>L'association se compose d'au moins vingt-cinq membres. Sa durée est illimitée.</p>	<p>Article 1 : Objet</p> <p>.....</p> <p>Sa circonscription comprend les quatre(4) cantons de Grenoble et les cantons de Echirolles, Fontaine-Seyssinet, Fontaine Vercors, Le Haut-Gésivaudan, Le Moyen Grésivaudan, Meylan, Oisans Romanche, Le Pont de Claix, Saint-Martin d'Herès</p> <p>.....</p> <p>L'association se compose d'au moins sept membres majeurs. Sa durée est illimitée.</p> <p>Cette association était précédemment dénommée</p>
--	---

<p>Cette association était précédemment dénommée Église réformée de Grenoble</p> <p>.....</p>	<p>Église réformée évangélique de Grenoble (de 1906 à 1953)</p> <p>Puis Association paroissiale de l'Église Réformée de Grenoble (de 1953 à 1978).</p> <p>Puis Association culturelle de l'Église réformée de Grenoble (de 1978 à 2012)</p> <p>.....</p>
---	---

<p>Article 4 : Assemblée générale</p> <p>.....</p> <p>4.4 Les décisions sont prises a la majorité absolue des membres de l'association présents ou représentés dans l'assemblée. Elles sont valables quel que soit le nombre de ses membres. Le vote par pouvoir est admis. Seul un membre de l'association peut représenter un membre absent ; il ne peut, outre sa voix, disposer de plus d'un pouvoir. Le vote par correspondance n'est pas admis.</p> <p>.....</p>	<p>Article 4 : Assemblée générale</p> <p>.....</p> <p>4.4. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres de l'association présents ou représentés dans l'assemblée. Elles sont valables quel que soit le nombre de ses membres.</p> <p>Le vote par pouvoir est admis, étant précisé qu'au moment du vote tout membre de l'assemblée générale se détermine selon la conviction qu'il a acquise à l'issue des débats. Seul un membre de l'association peut représenter un membre absent ; il ne peut, outre sa voix, disposer de plus d'un pouvoir. Le vote par correspondance n'est pas admis.</p> <p>.....</p>
--	--

<p>Article 5 – Composition du Conseil presbytéral</p> <p>5.1 Le comité directeur de l'association, appelé conseil presbytéral, est compose du ou des pasteurs, et de douze à dix-huit membres élus par l'assemblée générale, le nombre exact étant fixé par décision spéciale de l'assemblée générale prise ou modifiée avant l'ouverture du scrutin pour les élections quadriennales.</p> <p>.....</p> <p>5.2. Le conseil est renouvelé tous les quatre ans. Cette élection a lieu au scrutin secret et a la majorité absolue des membres présents ou représentés a l'assemblée.</p> <p>Chaque renouvellement a lieu au cours de la période fixée pour l'ensemble de l'Église protestante unie de France. En cas de partage égal de voix entre deux candidats, le tirage au sort les départage. Le mandat des membres d'un conseil élu à une autre date est limité a la durée nécessaire pour permettre les renouvellements suivants aux échéances quadriennales générales.</p>	<p>Article 5 – Composition du Conseil presbytéral</p> <p>5.1 Le comité directeur de l'association, appelé conseil presbytéral, est compose du ou des pasteurs, et de douze à dix-huit membres majeurs élus par l'assemblée générale, le nombre exact étant fixé par décision spéciale de l'assemblée générale prise ou modifiée avant l'ouverture du scrutin pour les élections.....</p> <p>.....</p> <p>5.2. Le conseil est renouvelé tous les quatre ans. Cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents ou représentés à l'assemblée.</p> <p>Chaque renouvellement a lieu au cours de la période fixée pour l'ensemble de l'Église protestante unie de France. En cas de partage égal de voix entre deux candidats, le tirage au sort les départage. Le mandat des membres d'un conseil élu à une autre date est limité à la durée</p>
--	---

<p>5.3. Tout membre majeur est éligible, à l'exception de ceux que l'Église locale rémunère et des ministres de l'Église protestante unie de France, en activité ou à la retraite. Des ascendants et descendants au premier degré ne peuvent être membres du même conseil presbytéral, sauf dérogation préalable à l'assemblée générale électorale accordée par le conseil régional après avis du conseil de consistoire. Les membres sortants sont rééligibles : toutefois, si le candidat vient de terminer trois mandats entiers consécutifs, sa candidature n'est recevable qu'avec l'accord préalable du conseil régional et seulement pour un quatrième mandat.</p> <p>Le ou les pasteurs sont membres de droit du conseil qui le ou les a nommé(s). Le proposant, nommé pour occuper un poste attribué à l'association, siège avec voix délibérative, mais ne peut être élu à l'un des postes du bureau.</p> <p>.....</p>	<p>nécessaire pour permettre les renouvellements suivants aux échéances quadriennales générales. Toute contestation concernant les élections doit être transmise dans les dix jours au conseil régional qui, après enquête, se prononce au cours de l'une de ses deux plus proches sessions.</p> <p>5.3. Tout membre majeur est éligible, à l'exception de ceux que l'association culturelle rémunère et des ministres en activité ou à la retraite, et qu'elle qu'ait été l'Église ayant reconnu ce ministre.</p> <p>Des ascendants ou descendants au premier degré, des frères et sœurs, des personnes vivant en couple ne peuvent pas être élus membres du même conseil presbytéral, sauf dérogation accordée préalablement à l'assemblée générale, par le conseil régional, éventuellement après avis du conseil de consistoire.</p> <p>Les membres sortants sont rééligibles : toutefois, si le candidat vient de terminer trois mandats entiers consécutifs, sa candidature n'est recevable qu'avec l'accord préalable du conseil régional et seulement pour un quatrième mandat.</p> <p>Le ou les pasteurs sont membres de droit du conseil qui le ou les a nommé(s). Le proposant, nommé pour occuper un poste attribué à l'association, siège avec voix délibérative, mais ne peut être élu à l'un des postes du bureau.</p> <p>.....</p>
--	---

<p>Article 6 – Réunions du Conseil presbytéral</p> <p>.....</p> <p>6.2. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. La présence de la moitié plus un des membres est indispensable à la validité des délibérations. Sur une deuxième convocation, les délibérations sont valables pourvu que trois membres au moins, ou le tiers des membres si le conseil en comprend plus de neuf, y aient pris effectivement part.</p> <p>.....</p>	<p>Article 6 – Réunions du Conseil presbytéral</p> <p>.....</p> <p>6.2. Sauf disposition contraire mentionnée dans la Constitution, les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. La présence de la moitié plus un des membres est indispensable à la validité des délibérations. Sur une deuxième convocation, les délibérations sont valables pourvu que trois membres au moins, ou le tiers des membres si le conseil en comprend plus de neuf, y aient pris effectivement part.</p>
--	--

	<p>Pour toute décision relative à un ministre, le calcul du quorum des membres en exercice ne prend pas en compte les ministres en fonction.</p> <p>.....</p> <p>6.5 Le projet de compte-rendu de la séance précédente est examiné en vue de son approbation par le conseil presbytéral au début de la séance suivante. Le compte rendu approuvé est inscrit au registre des comptes rendus du conseil presbytéral.</p>
--	---

<p>Article 7 – Attribution du Conseil presbytéral</p> <p>Le conseil presbytéral a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et la représenter au regard des tiers. Il ne peut toutefois que sur un vote favorable de l'assemblée générale, et avec l'approbation préalable du conseil régional, contracter des emprunts, consentir des hypothèques sur les immeubles appartenant à l'association, faire tous actes d'acquisition, d'échange, d'aliénation ou de prêt à usage de ces immeubles et prendre toute décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • -soit d'acceptation de donation ou legs comprenant des immeubles ou comportant des charges ou représentant une valeur supérieure à la moitié de la moyenne annuelle des sommes dépensées au titre du budget ordinaire pendant les trois dernières années, • -soit de transfert administratif de la jouissance ou de l'attribution d'immeubles dont les établissements publics du culte avaient, antérieurement à la loi du 9 décembre 1905, la jouissance ou la propriété. <p>Si l'approbation susmentionnée est refusée, le conseil presbytéral peut déposer un recours contre cette décision devant le conseil national.</p>	<p>Article 7 – Attribution du Conseil presbytéral</p> <p>7.1. Le conseil presbytéral a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et la représenter au regard des tiers. Le conseil presbytéral ne peut toutefois que sur un vote favorable de l'assemblée générale, et avec l'approbation préalable du conseil régional, contracter des emprunts, consentir des hypothèques sur les immeubles appartenant à l'association, faire tous actes d'acquisition, d'échange, d'aliénation ou de prêt à usage de ces immeubles et prendre toute décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit d'acceptation de donation ou legs comprenant des immeubles ou comportant des charges ou représentant une valeur supérieure à la moitié de la moyenne annuelle des sommes dépensées au titre des comptes ordinaires des trois dernières années, • soit de transfert administratif de la jouissance ou de l'attribution d'immeubles dont les établissements publics du culte avaient, antérieurement à la loi du 9 décembre 1905, la jouissance ou la propriété. <p>Si l'approbation susmentionnée est refusée, le conseil presbytéral peut déposer un recours contre cette décision devant le conseil national.</p> <p>7.2. Les décisions relatives au recrutement d'un ministre du culte relèvent de la commission des ministères, élue par le synode national. Toute décision concernant la nomination et l'exercice des fonctions de ministre du culte respecte les dispositions du titre 5 de la Constitution de l'Église protestante unie de France.</p>
--	---

<p>Article 8 – Budget et Comptes</p> <p>Les recettes de l’association se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des contributions, souscriptions, quêtes et collectes, b) des dons, donations et legs, c) des subventions des collectivités territoriales et établissements publics, <p>plus généralement, de toutes les ressources que les dispositions législatives et réglementaires ne lui interdisent pas de provoquer ou recueillir.</p> <p>.....</p>	<p>Article 8 – Budget et Comptes</p> <p>Les recettes de l’association se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des contributions, souscriptions, quêtes et collectes, b) des dons, donations et legs, c) des sommes allouées par les collectivités territoriales et établissements publics, d) plus généralement, de toutes les ressources que les dispositions législatives et réglementaires ne lui interdisent pas de provoquer ou recueillir. <p>.....</p>
---	---

<p>Article 9 – Attributions des membres du bureau</p> <p>9.1. Le président, ou tout autre membre du bureau délégué ou mandaté par le conseil, représente l'association auprès des pouvoirs publics, ordonnance les dépenses, signe valablement les actes sous seing privé et remplit les formalités administratives édictées par les lois et règlements. 11 en est de même, mais après délégation spéciale du conseil, pour la signature des actes authentiques et pour l'action ou la représentation en justice, y compris pour exercer les voies de recours.</p> <p>9.2. En cas de contentieux judiciaire ou administratif, le conseil doit consulter au préalable le président du conseil national ou la personne déléguée à cet effet.</p> <p>9.3. Le trésorier, sous sa seule signature, perçoit les recettes et paie les dépenses et fait tous les versements, virements et retraits sur les comptes de l'association. Un autre membre du conseil et le trésorier-adjoint, s'il en est nommé un, peuvent recevoir délégation du conseil pour accomplir tout ou partie des mêmes opérations sous leur seule signature.</p> <p>9.4. Le président et le secrétaire-archiviste sont responsables de la bonne tenue et de la conservation des archives de l'association culturelle et des organismes prédécesseurs, lesquelles doivent être conservées en un lieu accessible aux personnes autorisées.</p>	<p>Article 9 – Attributions des membres du bureau</p> <p>9.1. Le président, ou tout autre membre du bureau délégué ou mandaté par le conseil, représente l'association auprès des tiers, ordonnance les dépenses, signe valablement les actes sous seing privé et remplit les formalités administratives édictées par les lois et règlements. Tout autre mandataire pour la signature des actes authentiques et pour l'action ou la représentation en justice, y compris pour exercer les voies de recours, doit agir en vertu d'une procuration spéciale approuvée par le conseil ou, en cas d'urgence, par le bureau.</p> <p>9.2. En cas de contentieux judiciaire ou administratif, le conseil doit consulter au préalable le président du conseil national ou la personne déléguée à cet effet.</p> <p>9.3. Le trésorier, sous sa seule signature, perçoit les recettes et paie les dépenses et fait tous les versements, virements et retraits sur les comptes de l'association. Un autre membre du conseil et le trésorier-adjoint, s'il en est nommé un, peuvent recevoir délégation du conseil pour accomplir tout ou partie des mêmes opérations sous leur seule signature.</p> <p>9.4. Le secrétaire (ou, en son absence, le secrétaire-adjoint ou un autre membre du conseil désigné à cet effet) est chargé de préparer le projet de compte-rendu de la séance du conseil presbytéral. A la demande d'un membre de l'association</p>
---	---

	<p>culturelle, et après accord du président du conseil presbytéral, le secrétaire peut lui faire parvenir un extrait des délibérations comportant uniquement le texte d'une décision prise par le Conseil, sans mention du nom des intervenants.</p> <p>9.5. Le président et le secrétaire-archiviste sont responsables de la bonne tenue et de la conservation des archives de l'association culturelle et des organismes prédécesseurs, lesquelles doivent être conservées en un lieu accessible aux personnes autorisées.</p>
<p>Article 12 – Retrait de l'Union</p> <p>L'association peut se retirer de ladite Union nationale. La décision prononçant ce retrait doit être prise au scrutin secret sur proposition du conseil presbytéral ou du quart au moins des membres de l'association, par une assemblée extraordinaire dûment convoquée a cet effet, quinze jours au moins a l'avance, aux adresses personnelles connues des membres.</p> <p>Le conseil régional et le conseil national de l'Union doivent être mis à même d'être entendus par l'assemblée avant cette décision. Le total des suffrages favorables au retrait doit représenter la majorité absolue des membres de l'association. Si cette majorité n'est pas atteinte, cette assemblée générale extraordinaire peut, a la majorité absolue des membres présents ou représentés, décider de convoquer pour le même objet une nouvelle assemblée extraordinaire dans un délai de moins de quatre mois. Une troisième assemblée extraordinaire sur le même objet ne pourrait avoir lieu qu'après un délai de quatre ans.</p>	<p>Article 12 – Retrait de l'Union</p> <p>L'association peut se retirer de ladite Union nationale. La décision prononçant ce retrait doit être prise au scrutin secret sur proposition du conseil presbytéral ou du quart au moins des membres de l'association, par une assemblée extraordinaire dûment convoquée à cet effet, un mois au moins à l'avance, aux adresses personnelles connues des membres.</p> <p>Le président du conseil régional et le président du conseil national - ou leur représentant choisi par le bureau dudit conseil - doivent pouvoir être entendus par l'assemblée avant cette décision. Le total des suffrages favorables au retrait doit représenter la majorité absolue des membres de l'association. Si cette majorité n'est pas atteinte, cette assemblée générale extraordinaire peut, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, décider de convoquer pour le même objet une nouvelle assemblée extraordinaire dans un délai de moins de quatre mois. Une troisième assemblée extraordinaire sur le même objet ne pourrait avoir lieu qu'après un délai de quatre ans.</p>

<p>Annexe : extraits de la Constitution de l'Église protestante unie de France</p> <p>Art.1 — Principes généraux</p> <p>.....</p>	<p>Annexe : extraits de la Constitution de l'Église protestante unie de France</p> <p>Art.1 – Église locale ou paroisse</p> <p>.....</p>
---	---